

## PROCÈS VERBAL

## COMITE DE DIRECTION REUNION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 21/05/2024

**PAGE 1/1** 

## Présences:

Président délégué, Président par intérim : OYHAMBERRY Philippe

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BAPTISTA Maria, BERNARD Emilie, HEBRE Valérie,

MM. BOUDET Alexandre, DANTAN Jacques, DARROMAN Jean-Jacques, FILHASTRE Hervé, GAUTIER Jean-Luc, LAGARDE Bernard, MIREBEAU Pascal, PORTES Maurice, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, WAILLIEZ David.

<u>Absents</u>: Mme BARROT Pierrette, MM. AUBLANC Serge, BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, GOUGNARD Alexandre, JOHNSON Timothée, GUIGNARD Daniel, LACOUR Eric, LAPORTE FRAY Bernard, MICHELET Sylvain, RABBY Matthieu, ROUFFIGNAT Gilles.

Absent excusé: M. GUAGLIARDI Loreto.

Par décision du 16 mai 2024, la Commission Fédérale de Discipline de la F.F.F. a décidé de prendre une mesure de suspension à titre conservatoire à l'encontre de M. Saïd ENNJIMI, en sa qualité de licencié et Président de la L.F.N.A, et ce à compter du 16 mai 2024.

Cette mesure conservatoire vise à sanctionner la décision du 2 avril 2024 par laquelle le Comité de Direction a engagé une action en justice aux fins de contester la régularité de l'injonction faite à la L.F.N.A. par la F.F.F. de se soumettre à un audit commandité par le Comité Exécutif.

Cette décision pénalise la L.F.N.A. et est manifestement contestable au regard de la légitimité qu'avait la L.F.N.A. à agir en justice au regard des nombreuses irrégularités entachant la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. en date du 15 février 2024.

Le Président étant depuis le 16 mai 2024 suspendu de ses fonctions, les statuts attribuent au Comité de Direction la charge de prendre la décision d'ester en justice.

Aussi, il est demandé au Comité de Direction de <u>statuer sur l'opportunité d'un recours en référé devant le Tribunal judiciaire de Paris,</u> visant à obtenir la suspension de la mesure conservatoire prononcée à l'encontre du Président de la L.F.N.A. et ce dans les plus brefs délais.

Les membres du Comité valident la disposition précitée (16 voix pour).

Fin de séance.

Le Président de la LFNA par Intérim, Philippe OYHAMBERRY La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT